

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ BEAUCE-CENTRE DU 11 DÉCEMBRE 2024

Séance ordinaire du conseil tenue le mercredi 11 décembre 2024 à 19 h 00 et à laquelle étaient présents le préfet, Jonathan V. Bolduc, et les conseillers de comté suivants :

M. Serge Vachon maire de Saint-Joseph-de-Beauce	M. Mario Groleau <i>maire de Tring-Jonction</i>
M. Jeannot Roy <i>maire de Saint-Joseph-des-Érables</i>	M. René Leduc <i>maire de Saint-Séverin</i>
Mme Micheline Grenier <i>mairresse de Saint-Frédéric</i>	M. Patrice Mathieu <i>maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne</i>
Mme Marie-Josée Therrien <i>mairresse de Saint-Alfred</i>	M. François Veilleux <i>maire de Beauceville</i>

Étaient également présents à cette session:

Mme Marcelle Paradis, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, agissait à titre de secrétaire d'assemblée

Était absent :

M. Sylvain Cloutier, maire de Saint-Jules

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est constaté, conformément à l'article 200 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et la séance est ouverte à 19 h.

8057-24

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Serge Vachon et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du Conseil de la MRC Beauce-Centre
 - 3.1. Séance ordinaire du 27 novembre 2024
4. Administration et finances
 - 4.1. Liste des chèques, des déboursés et des salaires payés
 - 4.2. Liste des comptes à payer
 - 4.3. Radiation des comptes à recevoir
 - 4.4. Aménagement futur Hôtel de Ville de Beauceville – piste cyclable
 - 4.5. Rapport annuel – Procédures et obligations concernant les renseignements personnels
 - 4.6. Dépôt des rapports annuels concernant l'application de la gestion contractuelle 2022, 2023
 - 4.7. Adoption du règlement #242-24 Quotes-parts 2025
 - 4.8. Adoption du règlement #243-24 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle #221-21
 - 4.9. Adoption du règlement #244-24 établissant la nouvelle réglementation de l'organisation d'un service en matière de transport adapté
 - 4.10. Adoption du règlement #245-24 relatif aux règles de régie interne des séances et rencontres de travail du Conseil de la MRC Beauce-Centre
 - 4.11. L'entente de gestion des salaires de Beauce Centre Économique à partir du 1^{er} janvier 2025
 - 4.12. Programme de subvention au transport adapté
 - 4.13. Paiement #2 Mises aux normes Phase 1
 - 4.14. Mise aux normes Phase 1 – Réception provisoire
 - 4.15. Autorisation de signer un contrat de transport avec taxi-9000
 - 4.16. RREM
5. Développement économique et social
 - 5.1. Renouvellement de l'entente de développement culturel
 - 5.2. Recommandation de projets Signature Innovation
6. Période de questions
7. Levée de la séance



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité que le Conseil adopte la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer ses milieux de vie présentée en annexe.

7.AFFAIRES NOUVELLES

8055-24

7.1. Demande à la Ville de Beauceville – aménagement du stationnement complémentaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) a récemment réaménagé ses espaces de stationnement;

l'achalandage accru dans le secteur a entraîné une insuffisance des espaces de stationnement disponibles;

la Ville de Beauceville est propriétaire d'un terrain adjacent au stationnement actuel de la MRC;

la MRC s'engage à assumer les coûts liés à l'aménagement de l'espace appartenant à la Ville pour y créer huit (8) nouvelles cases de stationnement;

la MRC a procédé à ses frais à des travaux pour une réfection dans la 105^e rue selon en accord verbal intervenue en juillet 2024 entre les directeurs généraux de la MRC et de la ville en contrepartie de l'aménagement du stationnement;

la MRC s'engage à fournir une assurance responsabilité conjointe couvrant la Ville et elle-même pour l'utilisation de l'espace aménagé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Roy et résolu à l'unanimité que le Conseil demande la confirmation écrite à la Ville de l'entente intervenue et d'utiliser le terrain adjacent pour aménager huit (8) cases de stationnement supplémentaires.


8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées au préfet.

8056-24

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Serge Vachon, et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 30.



JONATHAN V. BOLDOC
 Préfet



JACQUES BUSSIÈRÈS
 Directeur général et greffier-trésorier



3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA MRC BEAUCE-CENTRE

8058-24

3.1. Séance ordinaire du conseil du 27 novembre 2024

Il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre adopte le procès-verbal du 27 novembre 2024 avec la modification apportée au point 5.9, telle que mentionnée.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

8059-24

4.1. Liste des chèques, des déboursés et des salaires payés

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 21 novembre 2024 au 5 décembre 2024, totalisant un montant de 71 361.47 \$ regroupant les :

Paiements internet : L2400101 et L2400103

Totalisant un montant de 18 014.18 \$

Ainsi que le sommaire de paies totalisant un montant de 53 347.29 \$

Les paiements des factures approuvées au conseil des maires du 27 novembre ont été faits avec les numéros ci-dessous :

Paiements internet : L2400022 à L2400023

Paiements directs (ACP) : P24000580 à P2400659

Il est proposé par Patrice Mathieu et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période allant du 21 novembre 2024 au 5 décembre 2024, et que la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés et totalisant un montant de 71 367.47 \$ fasse partie intégrante de la présente résolution.

8060-24

4.2. Liste des comptes à payer

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 559 185.36 \$ en date du 5 décembre 2024.

Il est proposé par Micheline Grenier et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Beauce-Centre approuve la liste déposée et autorise le paiement auprès des fournisseurs au montant 559 185.36 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de Comté Beauce-Centre possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Jacques Bussières, directeur général

8061-24

4.3. Radiation de comptes à recevoir

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à la vérification de ces comptes à recevoir en comparant les historiques de 2015 à 2024 de la MRC et des différentes municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ce serait plus coûteux pour la MRC d'approfondir les recherches que de radier ce solde;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Groleau, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Beauce-Centre approuve la radiation de 1 996.61\$ de comptes à recevoir :

MRC des Etchemins : 259.48\$

Municipalité de Saint-Frédéric : 245.86\$

Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables : 75.00\$

Municipalité de Saint-Victor : 646.93\$.

8062-24

4.4. Aménagement futur Hôtel de Ville de Beauceville – piste cyclable

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a acquis l'édifice de Novatech Duvaltex pour une classification en hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE pour optimiser l'aménagement, la ville souhaite utiliser deux parties de l'emprise de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE les travaux n'ont pas d'incidence sur le fonctionnement ou l'entretien de la piste cyclable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Josée Therrien et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre accepte la demande de Ville de Beauceville.

4.5. Rapport annuel – Procédures et obligations concernant les renseignements personnels

Conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels, le responsable de la protection des renseignements personnels de la MRC fait rapport au Conseil quant à l'application de la Politique concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

4.6. Dépôt des rapports annuels concernant l'application de la gestion contractuelle 2022, 2023

Le directeur général de la MRC Beauce-Centre, Jacques Bussièrès, dépose des rapports annuels concernant l'application de la gestion contractuelle 2022, 2023.

8063-24

4.7. Adoption du règlement #242-24 Quotes-parts 2025

CONSIDÉRANT QUE la MRC Beauce-Centre a adopté son budget 2025 à la réunion du 27 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QU' elle doit adopter ses quotes-parts par règlement et qu'un avis de motion a été donné et projet de règlement a été présenté à cet effet le 27 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Mathieu et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre approuve le règlement 242-24 relatif aux quotes-parts 2025.

8064-24

4.8. Adoption du règlement #243-24 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle #221-21

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 222-21 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 8 juin 2022 conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (« CM »);

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2023, chapitre



33), sanctionnées le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionné le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 27 novembre 2027 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Beauce-Centre approuve le règlement 243-24.

8065-24

4.9. Adoption du règlement #244-24 établissant la nouvelle réglementation de l'organisation d'un service en matière de transport adapté

CONSIDÉRANT QUE la MRC Beauce-Centre a la compétence en matière de transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE l'article 537.1 du Code municipal du Québec permet à la MRC de réglementer le service de transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la MRC Beauce-Centre doter d'une réglementation concernant l'organisation d'un service de transport collectif de personnes;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 244-24 a été adopté dans le but d'organiser le service de transport adapté et collectif sur le territoire de la MRC Beauce-Centre;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en transport collectif sont évolutifs;

CONSIDÉRANT QUE l'article 48.25 de la Loi sur les transports (chapitre T-12) permet à la MRC de modifier son offre de service en matière de transport collectif;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 27 novembre 2024 conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté lors de la séance du Conseil du 27 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Beauce-Centre approuve le règlement 243-24.



8066-24 **4.10. Adoption du règlement #245-24 relatif aux règles de régie interne des séances et rencontres de travail du Conseil de la MRC Beauce-Centre**

CONSIDÉRANT les articles 44 et 60 de Loi édictant la Loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 27 novembre 2027 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Micheline Grenier et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Beauce-Centre approuve le règlement 245-24.

8067-24 **4.11. L'entente de gestion des salaires de Beauce Centre Économique à partir du 1er janvier 2025**

CONSIDÉRANT QUE la MRC et Beauce Centre Économique conviennent que la MRC assumera la gestion administrative des paies de son personnel, afin de garantir une gestion rigoureuse et conforme à la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC accepte de fournir ce service administratif en vertu des termes et conditions énoncés dans la présente entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Veilleux et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre autorise le préfet, Monsieur Jonathan V. Bolduc, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Jacques Bussièrès, à signer une entente de gestion administrative entre la MRC et Beauce Centre Économique.

8068-24 **4.12. Programme de subvention au transport adapté**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la demande d'aide financière 2024 au programme de subvention en transport adapté, la MRC doit adopter par résolution le nombre de déplacements réalisés par les personnes handicapées au cours de l'année 2023 ainsi que le nombre de déplacements prévus pour l'année 2024 conformément au niveau de service établi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité de confirmer au ministère des Transports et de la mobilité durable les données de déplacement du transport adapté suivantes.

- 2023 : 11 597

- 2024 : 11 292

8069-24 **4.13. Paiement #2 Mises aux normes Phase 1**

CONSIDÉRANT QUE le certificat de paiement numéro 2 approuvé par Consultant Serge Dufour pour les travaux de la mise aux normes de la phase 1 exécutés en date du 23 septembre 2024;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Josée Therrien et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC autorise le trésorier à émettre le paiement du certificat no 2 au montant 73 177,94 \$ (taxes incluses) à Excavation Gagnon et Frères, concernant les travaux de «Mise aux normes Phase 1» de la MRC, conformément à la recommandation de paiement du certificat daté du 1 décembre 2024.

8070-24

4.14. Mise aux normes Phase 1 – Réception provisoire

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la Mise aux normes de la Phase 1 de la piste cyclable sont exécutés et que l'entrepreneur demande la libération de la retenue contractuelle provisoire des travaux, tel que recommandé par l'ingénieur Serge Dufour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Micheline Grenier et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC autorise l'ingénieur Serge Dufour à émettre le certificat de réception provisoire des travaux en date du 23 septembre 2024, et autorise le trésorier à émettre le paiement de la libération provisoire 5%, au montant de 35 163,38 \$ (taxes incluses) à Excavation Gagnon et Frères, concernant les travaux de la traverse sud de la piste cyclable.

8071-24

4.15. Autorisation de signer un contrat de transport avec taxi-9000

CONSIDÉRANT QUE la MRC a renouvelé les contrats avec ses trois fournisseurs de transport adapté pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC autorise le directeur général de signer le contrat de transports avec Taxi 9000 au taux de la commission des transports a du Québec afin de pallier l'incertitude quant à la collaboration et la disponibilité des 3 premiers transporteurs.

8072-24

4.16. RREM

Le préfet, également maire de Saint-Victor, déclare ses intérêts et s'abstient de prendre part aux délibérations.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent adhérer au Fonds de pension des élus municipaux (RREM);

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'une municipalité adhère au RREM, la MRC doit obligatoirement y adhérer aussi et verser une contribution de l'employeur (+/- 17% des revenus MRC des élus);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Micheline Grenier et résolu à l'unanimité que la MRC refacture à toutes les municipalités locales le montant correspondant à la contribution de l'employeur au RREM de son représentant à la MRC.



5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

8073-24

5.1. Renouvellement de l'entente de développement culturel

CONSIDÉRANT QUE l'entente de développement culturel est essentielle pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action de la politique culturelle de la MRC Beauce-Centre;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action préliminaire pour le renouvellement de l'entente de développement culturel 2025 à 2027 a été discuté avec le ministère pour répondre aux objectifs du programme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit compléter une demande d'aide financière au plus tard le 24 janvier 2025 en précisant la durée souhaitée, l'enveloppe budgétaire réservée ainsi que le plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre s'engage à conclure une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications avec une contribution de 60 000 \$ répartie sur 3 ans et que le préfet soit mandaté à signer tous les documents relatifs à cette entente.

Voici les actions prioritaires :

- Soutien aux initiatives locales par des appels de projets (Fonds culturel);
- Mettre en place une campagne de promotion « La culture, c'est nous! »;
- Création d'un prix pour la reconnaissance aux bénévoles.
- Offrir des activités intergénérationnelles de découvertes culturelles variées;
- Mise en valeur des attraits culturels et du patrimoine;
- Présenter une tournée artistique ou culturelle sur le territoire.

8074-24

5.2. Recommandation de projets Signature Innovation

CONSIDÉRANT QUE le 07 décembre 2021, une Entente sur le projet «Signature innovation» en route vers une culture d'innovation a été signée entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC dans le cadre du Volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a délégué à Beauce-Centre Économique la responsabilité de piloter le projet « Un milieu en marche vers la culture d'innovation, et qu'un comité directeur a été nommé afin d'analyser les demandes d'aides financières selon les modalités du cadre de gestion;

CONSIDÉRANT QUE le comité directeur s'est réuni le 24 septembre 2024 et le 29 octobre 2024 pour procéder à l'analyse des projets déposés respectant les critères d'admissibilité ;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Vachon et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC approuve l'attribution des montants consentis pour les projets présentés ci-dessous :

NOM	Description	Coût du projet	Contribution MRC
Coiffure Fiji	Implantation d'une solution e-commerce avec POS	10 456 \$	5 228 \$
BT Énergie Inc.	Site web, contenus visuels et optimisation stratégique du référencement (multicanal)	27 820 \$	10 000 \$
Les Chaudières Autonom Inc.	Site web, contenus visuels et optimisation stratégique du référencement (multicanal)	36 746 \$	10 000 \$
Passeport Animal Inc.	Intégration d'une solution web de gestion personnalisée	17 087 \$	8 543 \$
Déniche ton Chien	Développement de nouveaux outils à destination des professionnels du secteur animalier	14 500 \$	7 250 \$

QUE les montants consentis soient prélevés à même les Fonds du FRR Volet 3 Signature Innovation.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le préfet et membres du conseil répondent aux questions du public.

8075-24

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Serge Vachon, et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 25.


JONATHAN V. BOLDOC
 Préfet


JACQUES BUSSIÈRES
 Directeur général et greffier-trésorier



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ BEAUCE-CENTRE DU 15 JANVIER 2025

Séance ordinaire du conseil tenue le mercredi 15 2024 à 19 h 00 et à laquelle étaient présents le préfet, Jonathan V. Bolduc, et les conseillers de comté suivants :

M. Serge Vachon maire de Saint-Joseph-de-Beauce	M. Mario Groleau <i>maire de Tring-Jonction</i>
M. Jeannot Roy <i>maire de Saint-Joseph-des-Érables</i>	M. René Leduc <i>maire de Saint-Séverin</i>
M. Jacques Berthiaume <i>maire suppléant de Saint-Frédéric</i>	M. Patrice Mathieu <i>maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne</i>
Mme Marie-Josée Therrien <i>mairesse de Saint-Alfred</i>	M. François Veilleux <i>maire de Beauceville</i>
M. Sylvain Cloutier <i>maire de Saint-Jules</i>	

Étaient également présents à cette session:

M. Jacques Bussièrès, directeur général et greffier-trésorier, agissait à titre de secrétaire d'assemblée

Mme Marcelle Paradis, directrice générale adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est constaté, conformément à l'article 200 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et la séance est ouverte à 19 h.

8076-25

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour comme suit :

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal du Conseil de la MRC Beauce-Centre**
 - 3.1. Séance ordinaire du 11 décembre 2024
4. **Aménagement**
 - 4.1. Aide financière pour la révision du Schéma d'aménagement et de développement– Adoption du formulaire de description de projet
 - 4.2. Conformité au SAD : Règlement 552 Tring-Jonction (Administratif)
 - 4.3. Conformité au SAD : Règlement 557 Tring-Jonction (Lotissement)
 - 4.4. Conformité au SAD : Règlement 2024-528 Beauceville (Plan d'urbanisme)
 - 4.5. Conformité au SAD : Règlement 2024-527 Beauceville (Zonage)
 - 4.6. Conformité au SAD : Règlement 264-2024 Saint-Victor (Zonage)
 - 4.7. Analyse de dérogations mineures : Saint-Jules (résolution 3810-11-24)
 - 4.8. Aide financière du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5. **Administration et finances**
 - 5.1. Liste des chèques, des déboursés et des salaires payés
 - 5.2. Liste des comptes à payer
 - 5.3. Formation des pompiers 1
 - 5.4. Amélioration du déploiement de la couverture cellulaire
 - 5.5. Suspension temporaire du programme d'adaptation de domicile (PAD)- Dénonciation
 - 5.6. Demande de la Ville de Beauceville – Réparation de la piscine
 - 5.7. Planification stratégique de la MRC - Adoption
 - 5.8. Entente de délégation – Autorisation de signature
 - 5.9. Adoption du règlement #246-24 relatif au contrôle et au suivi budgétaire et délégation du pouvoir de dépenser
6. **Environnement**
 - 6.1. Aide financière ACDC – RECYC QUÉBEC – Autorisation dépôt
 - 6.2. Offre de services – Réalisation du Plan climat

